Conseil Général Séance du 29 novembre 2022 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022
- 3. Assermentation des nouveaux membres
- 4. Communications de la Présidente du Conseil
- 5. Communications de la Municipalité
- Préavis municipal No 13/22 relatif au budget 2023

 rapport de la Commission de gestion –

 débat et décision
- 7. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

43 personnes assermentées étant présentes sur un total de 67 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2022 est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres

2 personnes demandent à être assermentées. Il s'agit de Madame Mathilde Pache et Monsieur Robert Arrigoni.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que les scrutateurs pour leur disponibilité durant cette année bien chargée, soit Mesdames Sandrine Paschoud et Fabienne Franzi, ainsi que Messieurs Steve Christen, Laurent Duc et Alberto Gianferrari. Elle remercie également les personnes qui ont participé aux diverses commissions de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.

- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.
- Danièle Schwander rappelle qu'il n'y aura pas de scrutin le 12 mars 2023. Les prochaines dates de votations/élections prévues sont donc les 18 juin, 22 octobre et 26 novembre 2023.
- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Madame Di Dario informe le conseil qu'en début d'année 2023, une nouvelle collecte des briques à boisson sera mise en phase test pendant quelques mois à la déchetterie. Elle remercie d'ores et déjà les utilisateurs de la déchetterie de donner un retour d'expérience par rapport à cette nouvelle collecte, soit à Monsieur Marendaz, notre employé communal ou à notre bureau communal.
- Madame la Syndique communique ensuite une information sur la Police Nord-Vaudois. En 2022, 7 contrôles de vitesse ont été effectués à Cheseaux-Noréaz, soit 12 heures de présence et un contrôle de 1'127 véhicules. Le taux d'infraction moyen est de 14% contre 6% en moyenne pour ce type de contrôle. Ce taux de 14% pour notre Commune est donc relativement préoccupant, notamment si l'on considère les piques d'infraction entre 18h00 et 20h00, qui peuvent atteindre les 20 %.
- Enfin, Madame Di Dario fait référence au changement de ramoneur dans notre Commune. En effet, la Commune a finalement signé une nouvelle convention avec Monsieur Gilliand, repreneur de l'entreprise de Monsieur Rigolet. Madame la Syndique explique qu'une jeune femme était également intéressée à reprendre la concession pour notre Commune, mais qu'entretemps, celleci a préféré reprendre tout un secteur en Valais.
- Monsieur le Municipal Olivier Bloch prend la parole. Il transmet une invitation TRAVYS pour l'inauguration de ses bus électriques aux membres du Conseil général. Celle-ci aura lieu le samedi 10 décembre 2022 avec la présence de Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Un formulaire d'inscription est à disposition auprès de notre Secrétaire municipale, Madame Christine Peguiron.
- Olivier Bloch poursuit ensuite sur le sujet de la mobilité douce. Dans l'idée d'améliorer cette mobilité douce et conformément à la nouvelle Ordonnance sur la Signalisation Routière (OSR), la Commune a installé de nouveaux panneaux de signalisation, à l'intersection au bas du bâtiment communal, permettant aux cyclistes et cyclomotoristes de bifurquer à droite, même quand le feu est rouge. Toujours sur le sujet de la mobilité douce, Monsieur Bloch transmet une information de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon sur la création d'une nouvelle voie Pedibus reliant désormais la route de Bellevue au Collège de la Villette. Pour les personnes intéressées à l'utilisation de cette voie Pedibus, Olivier Bloch les invite à venir vers lui afin qu'il les mette en contact avec la personne qui anime cette ligne, Monsieur Frédéric Dohan.
- Pour finir, Monsieur Bloch rappelle à l'assemblée qu'à partir du 11 décembre 2022, la ligne de bus no. 603 s'arrêtera toujours aux arrêts Orient et Grands-Champs, mais dans le sens inversé. Cela signifie que le bus s'arrêtera aux arrêts dans le sens de la montée et non plus de la descente.

- Madame la Municipale, Catherine Bloesch prend la parole. Elle fait mention des travaux de l'étape no. 2 du remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir de Montellaz. Elle explique que les travaux ont démarré le 5 septembre 2022, avec un raccordement de la conduite sur le réseau principal exécuté le 25 octobre 2022. Le raccordement de la conduite de Monsieur Hofer a eu lieu quant à lui quelques jours après. L'entreprise Beati a réalisé les enrobages tout dernièrement et à ce jour, les comptes liés à cet objet ne sont pas encore bouclés.
- Madame Bloesch se réfère ensuite à la création d'un trottoir et divers travaux en annexe sur la route du Gymnase. Les travaux, prévus initialement en automne 2022, ont dû être reportés aux vacances de Pâques 2023, en raison de la pénurie de certains matériaux.
- Madame la Municipale revient sur le projet de modération de vitesse de la route de Champ-Pittet sur sa partie rectiligne. Le dossier a été déposé à l'enquête publique du 22 octobre au 20 novembre 2022. Une observation a été faite par l'AVACAH le 8 novembre, mais le bureau qui s'occupe du projet ayant pu y répondre de manière satisfaisante, il n'y a pas d'opposition au projet. Un appel d'offre sera réalisé en début d'année auprès d'entreprises paysagistes.
- Madame Bloesch mentionne les nombreuses pannes d'éclairage qui ont eu lieu en début d'automne. Certaines ont pu être résolues rapidement, mais d'autres pas, comme celle de toute la rue de Pré-Vuillemin. Malgré la commande rapide d'une nouvelle armoire d'alimentation pour cette rue par la Municipalité, celle-ci n'a été livrée et posée que le 25 novembre 2022. En outre, il a fallu changer une partie du câble qui avait été endommagé. Cela ne s'est fait qu'aujourd'hui. Aussi, Madame la Municipale tient à s'excuser auprès des habitants de Pré-Vuillemin pour ce délai de près de 2 mois.
- Pour terminer, Catherine Bloesch revient sur les compteurs d'eau et arrosage extérieur. Elle demande à tous les propriétaires de contrôler périodiquement qu'aucune fuite n'existe sur leur réseau privé. Pour cela, il suffit de fermer la vanne, de contrôler qu'aucun appareil qui consomme de l'eau tourne et voir si le compteur tourne ou pas. Elle rappelle également à chacun de ne pas oublier de couper l'eau des robinets extérieurs en vue de l'arrivée des périodes de gel.
- Monsieur le Municipal Alain Capt communique une information sur la procédure de demande d'autorisation de construire. Il explique que celle-ci a changé cet été, dans le sens que dès le 1^{er} juillet 2022, les documents à transmettre au Greffe municipal pour un dossier de demande d'autorisation, devront être transmis également sous format électronique. Il y aura donc dorénavant 2 jeux de dossier physiques contenant les signatures originales ainsi qu'une version électronique, remis par messagerie ou clé USB. Il en profite pour rappeler à l'assemblée qu'il existe une brochure, consultable sur le site de la commune, qui explique quelles sont les procédures à suivre pour quel type de travaux. En cas de doute, il reste bien évidemment à disposition par mail.
- Enfin, Monsieur Capt fait mention du risque de pénurie d'électricité et de gaz en cette fin d'année. Un tout-ménage annonçant une soirée d'information à la population qui aura lieu le 8 décembre 2022 à 20h00, à la Cafétéria du Gymnase, sera délivré ces tout prochains jours. Ce sera l'occasion de présenter la situation telle qu'elle est analysée par la Confédération, le Canton et les Communes et sur les risques à venir, tant pour cet hiver que pour l'hiver prochain.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour toutes ces informations et ouvre la discussion.

- Monsieur Pache demande à connaître les bénéfices pour le contribuable de devoir envoyer les documents pour les demandes d'autorisation par voie électronique ?
- Monsieur le Municipal Alain Capt répond qu'il s'agit, d'une part, d'une évolution logique de notre monde moderne avec l'arrivée de la digitalisation et, d'autre part, c'est une décision cantonale et une exigence de la CAMAC.

- 6. Préavis municipal No 13/22 relatif au budget 2023 rapport de la Commission de gestion débat et décision
- Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, en charge des finances, pour la lecture du préavis municipal relatif au budget 2023. Celui-ci présente un résultat négatif de CHF 74'420.- après des amortissements de CHF 167'210.-. Le budget 2023 présente des Recettes de CHF 3'550'490.- et des Charges de CHF 3'457'700.-, pour un résultat net après amortissements de CHF 74'420.- Les principales différences par rapport aux comptes 2021 sont détaillées dans le préavis municipal, mais il ressort que le résultat négatif résulte pour une grande partie des amortissements obligatoires du patrimoine.
- Danièle Schwander remercie Nicolas Chappuis pour sa lecture du préavis et donne la parole à l'assemblée pour les questions.
- Aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Daniel Lavanchy, rapporteur de la Commission des finances pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. La Commission tient à remercier vivement la Municipalité pour avoir délivré les documents à la Commission une quinzaine de jours avant la date de sa séance. Ce qui a permis une étude approfondie du budget 2023 par ladite Commission. Le rapport souligne que les amortissements mis au budget sont moindres que ceux de l'année précédente, en raison des postes panneaux solaires, bâtiment communal et petit collège, complétés en 2021. Il est également mis en évidence un allègement significatif des charges grâce à une péréquation plus favorable que l'an dernier. Bien que le budget 2023 dégage une perte de CHF 74'420.-, celleci s'explique par une approche prudentielle qui ne tient compte qu'à minima des éventuelles rentrées financières relatives aux droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Lavanchy pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Nicolas Chappuis, Municipal en charge des finances et Jean-Daniel Lavanchy, rapporteur de la Commission des finances pour leur travail et fait passer au vote le préavis relatif au budget 2023.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis de la Municipalité, Entendu le rapport de la Commission des finances, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2023 prévoyant :

Recettes	CHF	3'550'490
Charges	CHF	3'624'910
Soit un résultat net après amortissements de	CHF	-74'420

Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Monsieur Cochand demande la parole. Il explique qu'il est de coutume de marquer certains anniversaires tels que les centenaires par une petite attention de la commune et aimerait savoir si la Commune aide les sportives et sportifs d'élite qu'elle a la chance d'avoir parmi ses contribuables, avec par exemple un soutien particulier en vue d'une future participation aux JO. Il pense notamment à Morgan Bloesch et Lionel Schwander.
- Madame la Syndique Sylvie Di Dario prend la parole et tient d'ores et déjà à féliciter Lionel Schwander pour son magnifique résultat de Champion suisse en catégorie Élite. Elle rappelle qu'à la suite de l'intervention de Lionel dans un précédent Conseil général durant lequel il a parlé de son sport, la Municipalité avait décidé de l'aider par un don. Madame Di Dario explique que la Municipalité le fait jusqu'à maintenant de manière sporadique lorsque la demande est faite, mais elle a bien évidemment la possibilité de le faire pour d'autres sportifs. Elle se dit prête à étudier avec la Municipalité ce qui peut être fait et dans quelle mesure.
- Monsieur Alberto Gianferrari interpelle Madame la Syndique sur le taux de 14% d'infraction dans la commune. Il aimerait savoir où ces contrôles de vitesse se sont déroulés exactement.
- Madame la Syndique répond que ces contrôles sont principalement menés vers la montée au Gymnase depuis Bellevue et à l'entrée du village lorsqu'on vient d'Yvonand. Ces « spots » ne sont pas décidés par la Commune, mais par la Police directement. Monsieur Gianferrari réplique qu'en l'occurrence, ces contrôles sont en fait souvent effectués sur la Commune d'Yverdon-les-Bains et non sur celle de Cheseaux-Noréaz, notamment pour ceux sur la route depuis l'école d'ingénieurs. Il trouve donc cette situation pas correcte. Madame Di Dario répond qu'effectivement et d'après les informations obtenues, les plus grandes vitesses enregistrées proviennent de la montée vers le Gymnase.
- Monsieur Berger demande la parole et demande si l'éclairage public sera également limité à Cheseaux-Noréaz en nocturne à l'instar de la Commune d'Yverdon.
- Madame la Municipale Catherine Bloesch répond qu'étant donné que l'éclairage de la Commune est presqu'exclusivement en LED, ce qui est considéré comme exemplaire et correspond déjà à un abaissement de près de 50% une grande partie de la nuit. Pour cette raison, la municipalité a décidé de maintenir l'éclairage en l'état, et ce aussi pour des questions de sécurité sur la voie publique. Dans tous les cas, après discussion auprès de professionnels, il s'avère qu'il n'est techniquement pas possible d'abaisser davantage l'éclairage dans notre Commune, sans que cela engendre des frais disproportionnés, car exigeant une intervention séparée sur chaque luminaire, par rapport au gain d'économie réel. Raison pour laquelle la Municipalité, toujours dans un esprit d'économie, envisage plutôt d'investir dans le remplacement de l'éclairage du Chemin de Champ-Soleil, qui n'est lui pas encore muni de LED. En outre, la Municipalité a également décidé de ne mettre qu'une seule décoration de Noël avec une extinction nocturne dès 22h00 ou 23h00.
- Monsieur Pisu demande la parole en expliquant qu'effectivement une Commune fribourgeoise a étudié la possibilité de réduire l'éclairage et ça leur aurait coûté près de CHF 65'000.- pour CHF 1'500.- d'économie. C'est en effet disproportionné.
- Monsieur Fiaux pose la question si, en relation avec le remplacement de l'éclairage, la Municipalité va rentrer en matière ou non pour l'installation de détecteurs. Lors de sa précédente intervention sur le sujet, la Municipalité ne voulait visiblement pas de ce genre de système.

- Madame Bloesch confirme la décision de la Municipalité de ne pas mettre de détecteurs. Elle s'appuie sur plusieurs éléments pour fonder cette décision : les coûts d'entretien, car il faut les nettoyer chaque année ; la route n'est pas rectiligne ; celle-ci ne doit absolument comporter aucun mur ou buisson ; le fait que les lampes s'allument et s'éteignent continuellement n'est pas toujours judicieux. Faisant suite à la réflexion de Monsieur Fiaux expliquant que la pause de détecteurs tend à se généraliser dans les Communes environnantes, Madame Bloesch n'exclue toutefois pas que la Commune puisse le faire ultérieurement.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente laisse Madame la Syndique présenter le concours d'étiquettes pour la réserve de vin de notre Commune. 6 étiquettes ont été réalisées dont 5 par la famille de Monsieur Phu Ngoc Hai Nguyen et 1 par Monsieur Gilliéron. Sylvie Di Dario les remercie et les félicite d'ores et déjà pour leurs belles réalisations. Les 6 étiquettes sont présentées et commentées par Madame la Syndique. A la suite de cette présentation, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter pour leur étiquette préférée. A l'issue du 2ème tour, c'est finalement l'étiquette no. 1 « Trouver les 12 mots-cachés » de la famille de Monsieur Nguyen qui remporte la majorité des suffrages. Elle se verra offrir CHF 100.- par la Municipalité en gage de remerciements. Madame la Syndique explique que le vin ne pourra être commandé qu'en début d'année prochaine seulement, car les réserves de Monsieur Benjamin Morel n'étaient pas suffisantes pour cette fin d'année. Un tout-ménage pour la nouvelle commande sera envoyé en début d'année prochaine.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente Danièle Schwander, remercie l'assemblée de sa venue et formule d'ores et déjà tous ses vœux de fin d'année. Elle lève la séance et invite l'assemblée au traditionnel apéritif dînatoire, servi par La Table de Mary.

Pour le bureau

La Présidente Danièle Schwander

29

Maryvonne Cholly-Stehlé